

DÉCISION N° 431 / 2026

confiant mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY

Nous soussignés, François GROSDIDIER, Président de l'Euro-Métropole de Metz,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 16 avril 2026, par laquelle le conseil de l'Euro-Métropole de Metz a donné délégation à son Président,

Considérant l'intérêt de cette mission pour l'Euro-Métropole de Metz,

DÉCIDONS :

- de confier mandat spécial à Monsieur Dominique STREBLY, Vice-Président de l'Euro-Métropole de Metz, pour participer à la réunion avec le service gens du voyage du Grand Nancy, qui aura lieu le 21 juillet 2026 à Maxéville.
- De prendre en charge les frais éventuels engagés dans le cadre de cette mission.

Fait à Metz, le 09 JUIL. 2026

Le Président

A large, stylized blue ink signature, likely of François Grosdidier, is written over a horizontal line.

François GROSDIDIER
Maire de Metz
Conseiller Régional du Grand Est
Membre Honoraire du Parlement

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20260709-Decis431-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

